



Agents autorisés  
Membres du conseil d'administration de la FPPQ  
Association des emballeurs de pommes du Québec

**16 avril 2009**

**PRIX MINIMUM DE LA POMME (TARDIVE) DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2008**

Décision du comité de prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais du 15 avril 2009, dont font partie les représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec inc. et la Fédération des producteurs de pommes du Québec d'autoriser un rabais via l'annexe H (voir détails ci-dessous). Ce rabais promotionnel vise à contrer les offres agressives des fournisseurs de pommes américains tout en donnant l'opportunité aux consommateurs d'apprécier la qualité élevée de nos pommes McIntosh et Spartan.

Date	Sunrise	Paulared	Lobo	McIntosh	Cortland	Empire	Spartan
À compter du début de l'écoulement	S : 12,50 \$ C : 12.50 \$	S : 12.50 \$ C : 12.50 \$					
À compter du début de l'écoulement			S : 12.50 \$ C : 12.50 \$				
À compter du début de l'écoulement				S : 12,50 \$ C : 14.00 \$	S : 12.50 \$ C : 14.00 \$	S : 12.50 \$ C : 14.00 \$	S : 12,50 \$ C : 14.00 \$
À compter du 4 décembre 2008 pour la pomme A.C.				S : 15,00 \$ C : 17,50 \$	S : 15,00 \$ C : 17,50 \$	S : 15,00 \$ C : 17,50 \$	S : 15,00 \$ C : 17,50 \$

**AUTRES VARIÉTÉS TARDIVES : ENTRE AUTRES, GALA – HONEYCRISP ...**

À compter du début de l'écoulement	Prix flottant mais jamais inférieur au prix minimum de la variété McIntosh en sac et en cellule
------------------------------------	---

**Marché de l'exportation**

À compter du 14 janvier 2009	Rabais de 2 \$ pour les pommes en sac de variétés McIntosh AC de grosseur 2 ½ pouces et plus – US fancy
------------------------------	---

C : cellule S : sac

**APPLICATION DE L'ANNEXE H – promotions ciblées – McIntosh – Spartan**

Suite à une décision du 15 avril 2009 du comité de fixation des prix des pommes à l'état frais, il fut décidé d'apporter certaines modifications à la promotion ciblée à compter du **16 avril 2009**. Donc, la promotion ciblée en place pour la variété **McIntosh** est maintenue. En plus, la variété **Spartan** est ajoutée étant donné les quantités en entrepôt de ces deux variétés. Le maintien de la promotion ciblée pour la variété Spartan sera réévalué le 12 mai 2009.

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante à compter du **16 avril 2009** : un rabais de 2 \$ sera alloué pour les variétés McIntosh et Spartan vendues en sac et en cellule en promotion ciblée à un prix de détail agressif. Le comité a convenu que chaque chaîne alimentaire ( Sobey's, Loblaw et Métro ) aura droit à six annonces chacune quelque soit la bannière ou le type de produit (sac ou cellule) ou spécial interne du gérant. Les promotions accordées depuis le 16 mars seront comptabilisées au crédit de chacune des chaînes. En plus, le comité a convenu de six autres annonces en circulaire des chaînes régionales (supermarchés GP, Potager Côté ou autres) ou spécial interne du gérant. Pour les parutions dans les circulaires des chaînes régionales, les emballeurs devront conserver la preuve de la circulaire pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H au poste d'emballage.

Lors de spéciaux du gérant sans parution dans une circulaire ("in store" et autres), les emballeurs devront obtenir une confirmation écrite signée par le représentant du détaillant et en aviser la Fédération dès la première journée de la promotion.

Hebdomadairement, l'AEPO transmettra à la Fédération, s'il y a lieu, le nom de la ou des bannières des chaînes ou des chaînes régionales auquel le rabais majeur s'appliquera.

Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle pour les variétés McIntosh et Spartan sur 2 annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen par variété ciblée.

#### **APPLICATION DE L'ANNEXE H pour exportation (opportunité d'affaires) McIntosh et Spartan**

Les membres du comité de prix ont décidé d'accorder une allocation de transport (rabais) de 2\$ pour la variété McIntosh et d'ajouter la variété Spartan à compter du 16 avril 2009 pour la pomme exportée en sac.

#### **MÉTHODE POUR COMPLÉTER L'ANNEXE H**

Suite à l'ajout du programme de promotion agressive, il a également été convenu que chaque agent autorisé devra soumettre à la Fédération, avec son rapport mensuel relatif à la vente des pommes (Annexe B), un formulaire intitulé « Annexe H » pour le paiement du prix moyen pour chacune des variétés **MCINTOSH ET SPARTAN EN SAC ET EN CELLULE**. Évidemment, les prix fixés pour ces variétés devront être respectés pendant la période du rabais. Un agent autorisé devra donc payer un prix moyen aux producteurs en tenant compte de la proportion de pommes de variétés McIntosh et Spartan vendues à prix régulier, en promotion ciblée et en opportunité d'affaires (exportation) et selon leur destination. (Voir les formulaires ci-joints)

Les agents autorisés devront **conserver les factures correspondant aux ventes réalisées** lors de l'opportunité d'affaires et de la promotion ciblée sur une base mensuelle. Des vérifications seront effectuées pour s'assurer du respect des conditions de l'opportunité d'affaires et de la promotion ciblée avec possibilité d'inspection.

#### **PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS**

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais (téléphonique) se tiendra le **mardi 12 mai 2009** à compter de 13 h 15 pour discuter de l'écoulement des stocks et des prix des pommes sous atmosphère contrôlée.

#### **PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION – RÉCOLTE 2008 – FAB LE PRODUCTEUR**

Décision du **8 décembre 2008** du comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation.

<b>DATE JOUR/MOIS</b>	<b>POMMES À JUS STANDARD</b>	<b>POMMES À SAUCE *</b>	<b>POMMES À JUS * OPALESCENT</b>
À compter du début de la récolte	<b>Hâtives</b> 0.06\$ la livre ou 2.52 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres	<b>Hâtives</b> 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la pomme tardive	<b>Tardives</b> 0.0562 \$ la livre ou 2.36 \$ le minot de 42 livres	<b>Tardives</b> 0,0975 \$ la livre ou 4,10 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	<b>Tardives</b> 0,0975 \$ la livre ou 4,10 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
À compter du début de la pomme tardive		<b>Tardives</b> 0,1025 \$ la livre ou 4,31 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)	<b>Tardives</b> 0,1025 \$ la livre ou 4,31 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)
<b>À compter du 5 novembre 2008</b>		<b>Tardives</b> 0,125\$ la livre ou 5,25 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)	<b>Tardives</b> 0,125\$ la livre ou 5,25 \$ le minot de 42 livres (déclassement et transformation immédiate)
<b>À compter du 15 décembre 2008</b>	<b>Tardives</b> <b>0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres</b>		

\* Les transformateurs demandent que les pommes livrées dans cette catégorie ne soient pas de la pomme tombée mais de la pomme cueillie de qualité

**Entreposage de pommes au Québec au 1<sup>er</sup> avril 2009 (en minots de 42 livres)**

Variétés			2008-2009	2007-2008	2006-2007
McIntosh	Frais	Réfr.	0	18	3 096
		AC	434 617	368 208	178 272
	Transf.	Réfr.	1 530	24 884	16 846
		AC	538 973	451 411	256 081
Cortland	Frais	Réfr.	0	54	1 116
		AC	98 823	83 182	24 670
	Transf.	Réfr.	0	2 412	0
		AC	18 288	14 150	15 939
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	56	256	522
	Transf.	Réfr.	0	60	0
		AC	9 773	2 888	90
Empire	Frais	Réfr.	0	0	252
		AC	52 134	43 959	45 438
	Transf.	Réfr.	0	1 120	9 839
		AC	9 528	2 017	34 293
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	450
		AC	121 952	87 704	87 283
	Transf.	Réfr.	0	1 466	5 286
		AC	18 952	14 892	13 436
Autres	Frais	Réfr.	0	18	18
		AC	4 470	2 264	11 011
	Transf.	Réfr.	0	21 949	61 428
		AC	194 003	160 198	203 089
<b>Total</b>	<b>Frais</b>	<b>Réfr.</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>4 932</b>
		<b>AC</b>	<b>712 052</b>	<b>585 573</b>	<b>347 196</b>
	<b>Transf.</b>	<b>Réfr.</b>	<b>1 530</b>	<b>51 891</b>	<b>93 399</b>
		<b>AC</b>	<b>789 517</b>	<b>645 556</b>	<b>522 928</b>

Le total des pommes entreposées au Québec inclut les pommes en provenance de d'autres provinces

ÉCOULEMENT DE POMMES FRAÎCHES EN MARS			
<b>Année</b>	<b>Quantité en minots</b>	<b>Année</b>	<b>Quantité en minots</b>
2009	189 324	2004	252 485
2008	343 708	2003	309 704
2007	202 195	2002	262 564
2006	226 100	2001	300 334
2005	314 904	2000	263 904

Codaphone : 450 679.0530 poste 8671 ou 450 679.4265

Daniel Ruel  
Fédération des producteurs de pommes du Québec



